Communauté de Communes du Vimeu

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du territoire du Vimeu Industriel :

Commune de BETHENCOURT-SUR-MER

Règlement Graphique
Plan de zonage réglementaire
pour approbation par le Conseil Communautaire de la CCV
Ensemble de la commune
Echelle 1/2.000

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire en date du :

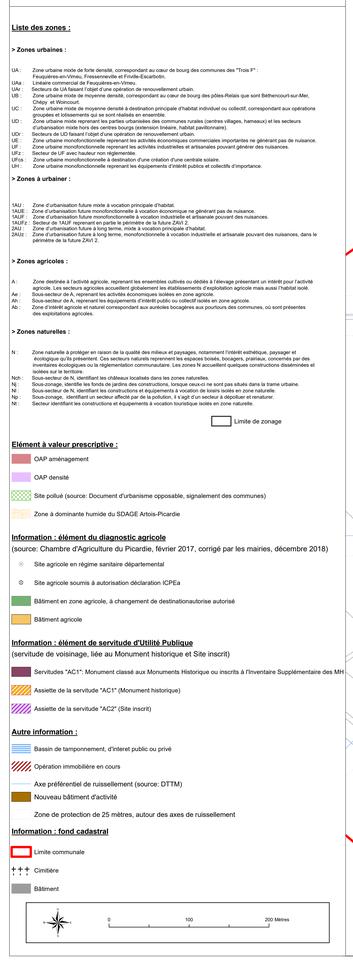

Liste des zones :

> Zones urbaines :

UA : Zone urbaine mixte de forte densité, correspondant au coeur de bourg des communes des "Trois 8" : Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville et Friville-Escarbotin.
UAa : Linéaire commercial de Feuquières-en-Vimeu.
UAr : Secteurs de UA faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UB : Zone urbaine mixte de moyenne densité, correspondant au coeur de bourg des pôles-Relais que sont Bethencourt-sur-Mer, Chépy et Woincourt.
UC : Zone urbaine mixte de moyenne densité à destination principale d'habitat individuel ou collectif, correspondant aux opérations groupées et lotissements qui se sont réalisés en ensemble.
UD : Zone urbaine mixte reprenant les parties urbanisées des communes rurales (centres villages, hameaux) et les secteurs d'urbanisation mixte hors des centres bourgs (extension linéaire, habitat pavillonnaire).
UDr : Secteurs de UD faisant l'objet d'une opération de renouvellement urbain.
UE : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités économiques commerciales importantes ne générant pas de nuisance.
UI : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les activités industrielles et artisanales pouvant générer des nuisances.
UFz : Secteur de UF avec hauteur non réglementée.
UFca : Zone urbaine monofonctionnelle à destination d'une création d'une centrale solaire.
UH : Zone urbaine monofonctionnelle reprenant les équipements d'intérêt publics et collectifs d'importance.

> Zones à urbaniser :

1AU : Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat.
1AUE : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation économique ne générant pas de nuisance.
1AUI : Zone d'urbanisation future monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances.
1AUFz : Secteur de 1AUF reprenant en partie le périmètre de la future ZAV1 2.
2AU : Zone d'urbanisation future à long terme, mixte à vocation principale d'habitat.
2AUI : Zone d'urbanisation future à long terme, monofonctionnelle à vocation industrielle et artisanale pouvant des nuisances, dans le périmètre de la future ZAV1 2.

> Zones agricoles :

A : Zone destinée à l'activité agricole, reprenant les ensembles cultivés ou dédiés à l'élevage présentant un intérêt pour l'activité agricole. Les secteurs agricoles accueillent globalement les établissements d'exploitation agricole mais aussi l'habitat isolé.
Ae : Sous-secteur de A, reprenant les activités économiques isolées en zone agricole.
Ah : Sous-secteur de A, reprenant les équipements d'intérêt public ou collectif isolés en zone agricole.
Ab : Zone d'intérêt agricole et naturel correspondant aux auréoles bocagères aux pourtours des communes, où sont présentes des exploitations agricoles.

> Zones naturelles :

N : Zone naturelle à protéger en raison de la qualité des milieux et paysages, notamment l'intérêt esthétique, paysager et écologique qu'ils présentent. Ces secteurs naturels reprennent les espaces boisés, bocagers, prairiaux, concernés par des inventaires écologiques ou la réglementation communautaire. Les zones N accueillent quelques constructions disséminées et isolées sur le territoire.
Nch : Sous-secteur de N, identifiant les châteaux localisés dans les zones naturelles.
Nj : Sous-secteur de N, reprenant les fonds de jardins des constructions, lorsque ceux-ci ne sont pas situés dans la trame urbaine.
Nl : Sous-secteur de N, identifiant les constructions et équipements à vocation de loisirs isolés en zone naturelle.
Np : Sous-zonage, identifiant un secteur affecté par de la pollution, il s'agit d'un secteur à dépolluer et renaturer.
Nt : Secteur identifiant les constructions et équipements à vocation touristique isolés en zone naturelle.

Limite de zonage

Elément à valeur prescriptive :

OAP aménagement

OAP densité

Site pollué (source: Document d'urbanisme opposable, signalement des communes)

Zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

Information : élément du diagnostic agricole

(source: Chambre d'Agriculture du Picardie, février 2017, corrigé par les mairies, décembre 2018)

Site agricole en régime sanitaire départemental

Site agricole soumis à autorisation déclaration ICPEa

Bâtiment en zone agricole, à changement de destinationautorisé

Bâtiment agricole

Information : élément de servitude d'Utilité Publique

(servitude de voisinage, liée au Monument historique et Site inscrit)

Servitudes "AC1": Monument classé aux Monuments Historique ou inscrits à l'inventaire Supplémentaire des MH

Assiette de la servitude "AC1" (Monument historique)

Assiette de la servitude "AC2" (Site inscrit)

Autre information :

Bassin de tamponnement, d'interet public ou privé

Opération immobilière en cours

Axe préférentiel de ruissellement (source: DTTM)

Nouveau bâtiment d'activité

Zone de protection de 25 mètres, autour des axes de ruissellement

Information : fond cadastral

Limite communale

Cimitière

Bâtiment

0 100 200 Mètres

Emplacement réservé (élément à valeur prescriptive) :

Emplacement réservé (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)

Liste des emplacements réservés :

COMMUNE	OBJET	SUPERFICIE(m²)	BENEFICIAIRE	NUMERO
Algrancle	Élargissement de voirie	344	Algrancle	1
Algrancle	Élargissement de voirie	1 000	Algrancle	2
Algrancle	Élargissement de voirie pour mise en place de dispositifs de sécurité et d'une circulation piétons	125	Algrancle	3
Algrancle	Création d'un cheminement piétonnier (largeur 3m)	410	Algrancle	4
Algrancle	Création d'un cheminement piétonnier	1 000	Algrancle	5
Algrancle	Création d'un chemin de service	521	Algrancle	6
Algrancle	Aménagement d'un stationnement	336	Algrancle	7
Algrancle	Aménagement d'un espace public au centre du village	1 000	Algrancle	8
Algrancle	Création d'un stationnement public à vocation scolaire, sportive, culturelle et de loisirs	3616	Algrancle	9
Algrancle	Création d'un sentier piétonnier	3539	Algrancle	10
Algrancle	Élargissement de voirie pour mise en place de circulaires de limitation de vitesse et zone d'accélération piétons	1 000	Algrancle	11
Algrancle	Élargissement de voirie pour mise en place de circulaires de limitation de vitesse et zone d'accélération piétons	442	Algrancle	12
Algrancle	Élargissement de voirie pour mise en place de circulaires de limitation de vitesse et zone d'accélération piétons	340	Algrancle	13
Bethencourt-sur-Mer	Création d'un bassin de rétention	1 000	Bethencourt-sur-Mer	14
Bethencourt-sur-Mer	Création d'une liaison douce de sécurisation entre la zone 1AU et pôle d'équipements communaux	1 000	Bethencourt-sur-Mer	15
Bouttencourt	Création d'une voirie de desenclavement	1033	Bouttencourt	16
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1 000	Bouttencourt	17
Chépy	Création d'un sentier piétonnier	333	Chépy	18
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	258	Chépy	19
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	300	Chépy	20
Chépy	Élargissement de voirie	31	Chépy	21
Chépy	Élargissement de voirie	70	Chépy	22
Chépy	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Chépy	23
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et crues de type	1 000	SIAEP	24
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et crues de type	813	SIAEP	25
Chépy	Création d'ouvrages de gestion des ruissellements et crues de type	1 000	SIAEP	26
Chépy	Aménagement de voirie	1 000	Chépy	27
Chépy	Aménagement de voirie	1594	Chépy	28
Chépy	Aménagement de voirie	1 000	Chépy	29
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1594	SIAEP	30
Chépy	Création d'un bassin de rétention	1 000	SIAEP	31
Chépy	Création d'un cimetière	447	Chépy	32
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	833	Feuquières-en-Vimeu	33
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Feuquières-en-Vimeu	34
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Feuquières-en-Vimeu	35
Feuquières-en-Vimeu	Création d'une voirie de desenclavement	271	Feuquières-en-Vimeu	36
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	1 000	Feuquières-en-Vimeu	37
Feuquières-en-Vimeu	Création d'un bassin de rétention	2123	SIDEDV	38
Fressenneville	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Fressenneville	39
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Friville-Escarbotin	40
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	418	Friville-Escarbotin	41
Friville-Escarbotin	Création d'une voirie de desenclavement	616	Friville-Escarbotin	42
Friville-Escarbotin	Création d'un bassin de rétention	1 000	Friville-Escarbotin	43
Méricourt	Aménagement d'un bassin de rétention	1 000	Méricourt	44
Méricourt	Création d'une voirie de desenclavement (Impasse Ste	431	Méricourt	45
Méricourt	Création d'une voirie de desenclavement (Impasse Ste	1 000	Méricourt	46
Méricourt	Création d'un sentier piétonnier	1 000	Méricourt	47
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	993	Nibas	48
Nibas	Création d'une voirie de desenclavement	1 000	Nibas	49
Nibas	Aménagement de rétention (rue de Boeufcelt)	2 036	Nibas	50
Nibas	Élargissement de voirie pour l'entrée de large	1033	Nibas	51
Nibas	Création d'un bassin de rétention	1 000	SIAEP	52
Nibas	Création d'un bassin de rétention	500	SIAEP	53
Nibas	Création d'un bassin de rétention	500	SIAEP	54
Nibas	Aménagement de voirie	1 000	Nibas	55
Nibas	Aménagement du village	115	Nibas	56
Nibas	Aménagement du village	233	Nibas	57
Nibas	Aménagement du village	1 000	Nibas	58
Nibas	Aménagement du village	400	Nibas	59
Ochancourt	Sentier	439	Ochancourt	60
Ochancourt	Élargissement de la voirie pour réalisation de trottoir	128	Ochancourt	61
Ochancourt	Création d'une voirie de desenclavement (Rue de l'église)	1 000	Ochancourt	62
Ochancourt	Création d'une voirie de desenclavement (Rue de l'église)	237	Ochancourt	63
Tully	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1 000	Tully	64
Tully	Création d'une voirie de desenclavement (Rue des Vignes)	1 000	Tully	65
Tully	Création d'un sentier piétonnier	221	Tully	66
Vaillon	Extension du cimetière	1 000	Vaillon	67
Vaillon	Aménagement d'un carrefour de signalisation	1033	Vaillon	68
Vaillon	Extension du cimetière	1133	Vaillon	69
Vaillon	Passage d'un puits	340	Vaillon	70
Vaillon	Création d'une voirie	1 000	Vaillon	71
Woincourt	Aménagement d'un sentier piétonnier	1 000	Woincourt	72
Woincourt	Extension du cimetière	1042	Woincourt	73
Woincourt	Aménagement d'un parking pour le cimetière	1016	Woincourt	74
Woincourt	Aménagement d'un bassin de rétention	1 000	Woincourt	75
Woincourt	Voirie A LAYE-MARCH	1 000	Woincourt	76
Yzengremer	Création d'un sentier piétonnier	2051	Yzengremer	77
Yzengremer	Aménagement d'un bassin de rétention	2 036	SIDEDV	78

Risque identifié :

Cavité localisée (source : BRGM)

Risque de mouvement de terrain (source : Communes)

Terrain inondé (source : Communes)

Nota :
Le territoire du Vimeu Industriel est concerné par le risque de mouvement de terrain, lié à la présence de cavités.
Douze cavités ont été localisées, et enregistrées par le BRGM sur les communes de Bethencourt-sur-Mer, Bourseville, Friville-Escarbotin et Woincourt : elles figurent sur le plan de zonage des communes citées ci-dessous.
D'autres cavités sont fortement suspectées mais non localisées. En effet, le BRGM a identifié les communes suivantes comme soumises à un risque certain : Aigneville, Bethencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Nibas, Ochancourt, et Yzengremer.
De son côté, la commune de Tully porte à connaissance de fortes présomptions de risque d'effondrement sur un secteur isolé de sa commune.
Par mesure préventive vis-à-vis du risque de cavités localisées ou non, identifiées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités, laquelle permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

Risques de retrait-gonflement des sols argileux :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

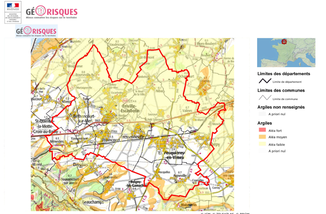

Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux.
Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de constructions.

Risques de débordement de nappes :

L'ensemble des communes du territoire est concernée par le risque de remontées de nappes phréatiques, selon les niveaux cartographiés ci-dessous :

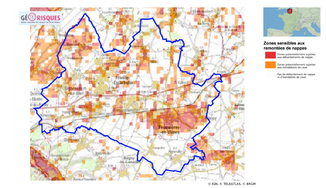

Nota :
Les communes du territoire du Vimeu Industriel sont concernées par le risque naturel de débordement de nappes phréatiques et d'inondations de caves.
Le pétitionnaire est invité à vérifier le niveau piézométrique de la nappe afin de déterminer les mesures constructives à adopter pour assurer la stabilité et la pérennité de la construction projetée, par exemple par la réalisation de sondages ou d'une étude géotechnique.